

2019/E1/051

**REPONSE DE M. Le Président du Conseil exécutif
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. Hyacinthe VANNI
AU NOM DU GROUPE « Femu a Corsica »**

OBJET : Déréfé préfectoral relatif à la DSP réseau très haut débit de la Corse

Monsieur le Conseiller,

Vous l'avez rappelé. Madame la Préfète de Corse a déposé, le 15 mai dernier, d'une part, un déréfé en suspension, d'autre part un déréfé en annulation de la Délégation de Service Public (DSP) relative au Très Haut Débit en Corse.

Je vous signale que j'ai appris ce recours par courriers concomitants.

Je le dis mais c'est une évidence, toute partie ou tout justiciable est bien sûr libre d'exercer une voie de droit qui lui est permise par la loi et c'est donc avec sérénité que la Collectivité de Corse se rendra devant la juridiction administrative.

Pour autant, je le redis également avec solennité et devant votre Assemblée, la chronologie et le contenu de ce dossier démontrent que ce recours est dicté, non par des considérations juridiques, mais par une volonté politique. Celle de détruire un dossier stratégique dont l'Etat a pourtant, tout au long de son élaboration, validé à chaque étape le contenu et les contours.

Je rappelle que ce dossier a commencé en 2012, que de 2012 à 2015, pour des raisons sur lesquelles je ne reviens pas, lors de l'avant-dernière mandature, il n'a pas avancé. Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités début 2016, nous en avons fait une priorité tout simplement parce qu'il ne peut pas y avoir de développement économique et notamment, il ne peut pas y avoir de développement économique de la ruralité, de la montagne et de l'intérieur, sans réduction de la fracture numérique.

Vous avez voté à l'unanimité, le 16 décembre 2016, une délibération qui approuvait le principe du lancement de la DSP relative au Très Haut Débit. Ce dossier a été conduit grâce à l'intervention technique de la Direction de la Transformation numérique de la Collectivité de Corse, avec à nos côtés une AMO qui fait autorité en France.

Je salue le travail qui a été mené au plan technique.

Six candidats se sont positionnés, ce qui démontre le caractère attractif de ce projet. Deux sont arrivés en bout de procédure : SFR et Orange, et SFR a été le mieux-disant dans des conditions sur lesquelles je ne reviens pas, qui ont été discutées et validées à l'unanimité par votre Assemblée. Je constate que personne ne remet en cause le caractère mieux-disant de cette offre.

Ceci étant rappelé, en quelques mots je voudrais vous dire pourquoi ce recours est scandaleux.

Premièrement, je signale qu'aucun des candidats qui avait postulé et qui n'a pas été retenu n'a introduit de recours. C'est un indice fort, lorsque l'on sait que, y compris dans d'autres secteurs, il y a toujours de la concurrence et toujours des contentieux.

Deuxièmement, le délai de deux mois a été prolongé à travers des lettres d'observations puisque le recours est introduit six mois après. Aucune des lettres d'observations ne porte le même grief.

Nous avons répondu à la première sur deux premiers griefs. Ils ont été abandonnés. On nous en a sort deux autres et ils ont été abandonnés, jusqu'à revenir à ceux qui in fine, ont été retenus, ce que d'ailleurs notre AMO n'avait jamais vu.

Troisièmement, je ne vais pas faire un débat juridique devant vous mais je voudrais vous dire simplement que le grief principal au soutien de la requête, repose sur le fait, vous l'avez vu parce que je l'ai rendu public, qu'il y aurait eu discrimination. Pourquoi ? Parce que dans un avis de comité technique il est dit, je cite « le Président du Conseil exécutif souhaite savoir l'impact de la DSP sur l'emploi, qu'il soit direct ou indirect » et deuxième considération écrite « le Président du Conseil exécutif souhaite que la dimension d'emploi local soit intégrée au cahier des charges de la DSP dans le strict respect de la réglementation ».

Le recours considère que ces formulations sont significatives d'une volonté, je cite encore « de favoritisme régional ». Alors là, nous ne sommes même plus dans la construction d'un système nouveau, par exemple à travers la Charte de l'emploi qui sera débattue.

Là, nous sommes dans la recherche d'une optimisation d'un financement public, dans le respect explicitement mentionné de la réglementation française et européenne. C'est-à-dire que, comme tout responsable politique digne de ce nom, j'ai cherché dans le respect du droit actuel, à ce que les 275 millions d'euros d'investissement aient des retombées économiques directes et indirectes sur le tissu local.

Tous les présidents de Régions de droit commun de France le font, l'ANRU le fait, tous les donneurs d'ordres le font et chez nous, on vient aujourd'hui demander l'annulation. Oui, nous voulons aller plus loin sur le chemin de l'emploi local, mais le chemin sur lequel nous voulons aller, n'est pas celui de ce cahier des charges. Ce cahier des charges, respecte strictement la réglementation actuelle.

Alors, je vous le dis, cette façon de faire est scandaleuse. Elle l'est d'autant plus qu'il faut que vous sachiez, et je termine Monsieur le Président, parce que c'est essentiel, que nous avons bénéficié pendant la négociation, d'une conjoncture exceptionnelle pour des raisons extérieures.

Tous les opérateurs étaient en concurrence et l'Etat finançait ce qu'il ne finance plus aujourd'hui. C'est-à-dire, les installations portées par les institutions régionales ou dites régionales. Autrement dit, si d'aventure ce recours devait prospérer, il n'y aurait plus les 52 millions d'euros de subventions que nous sommes allés chercher.

Quatrièmement, nous sommes passés d'un objectif qui était dans la mission 1, de 30 000 prises pour 27 millions d'euros de subventions, et à la fin de la négociation, nous sommes arrivés à couvrir la totalité du territoire de la Corse. C'est-à-dire 160 000 prises, en cinq ans, avec 52 millions d'euros de subventions publiques pour un investissement total de 275 millions d'euros. C'est un ratio que jamais personne n'a obtenu.

Il était tellement satisfaisant souvenez-vous, qu'avec notre AMO et nos services nous nous sommes dit « attention que la mariée ne soit pas trop belle » et nous avons pris des garanties juridiques et financières qu'aucune collectivité n'a jamais obtenues pour nous prémunir de toute défaillance de l'opérateur retenu.

Cinquième élément, le travail sur le terrain a commencé, c'est-à-dire que ces 275 millions d'euros sur cinq ans, sont prêts à être injectés. Les relevés et les piquetages sont en train d'être faits. Les 30 000 heures de formation et les 95 000 heures d'insertion sont en cours, notamment à l'AFPA.

Autrement dit, c'est un assassinat politique, économique et social contre une démarche qui a été validée à chaque étape par l'Etat, par l'Agence du numérique, par le SGAC, par le contrôle budgétaire, par les ministres qui sont venus successivement nous féliciter pour les mesures que nous avons initiées.

Le Tribunal Administratif statuera mais, cette décision-là, d'un point de vue politique, n'est pas acceptable. Elle est révélatrice d'une volonté, je le dis et je le répète et j'en termine, de déclarer la guerre au Conseil exécutif et à la majorité territoriale.

Mais ce qui est plus grave encore, c'est que ce recours est significatif d'une volonté de porter un coup bas à la Corse tout entière, à son économie et à son développement économique et social, et ça je ne peux pas et nous ne pouvons pas l'accepter.